



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 08 MARS 2016

Une députée désabusée

POLITIQUE Députée PS de Cognac, Marie-Line Reynaud avoue avoir vécu un troisième mandat très compliqué

« **Sud Ouest** ». On a le sentiment que vous avez été plus discrète sur ce troisième mandat ?

Marie-Line Reynaud. Pas forcément. Au début, je faisais des communiqués de presse qui ne passaient jamais, j'ai arrêté. Ne pas être dans la presse, ça ne me dérange pas. J'ai continué à travailler, à Paris et dans la nouvelle circonscription. Celle-ci s'est énormément agrandie, de 98 à 168 communes. J'assure une permanence par mois dans chaque canton. Je vois 1 000 personnes par an, je rencontre les maires. Je tâte le pouls de la population...

Quels points reprenez-vous de votre action sur cette législature ?

Je me suis occupé d'un dossier important sur la protection des « lanceurs d'alerte », en tant que rapporteur pour avis de la commission Développement durable. Cela n'a pas été facile avec le gouvernement. Je me suis impliquée dans l'abrogation du carnet de circulation pour les gens du voyage, un dossier entamé sous la précédente législature. Le sujet se poursuit au Sénat. C'est un travail qui ne se voit pas forcément. J'ai aussi suivi des dossiers locaux, comme le dossier des routes. Au plan régional, la Charente a obtenu 80 % du Plan de modernisation des itinéraires (PDMI). Avant la fin de mon mandat, j'espère que la mise à deux fois deux voies de la RN 10 entre Chevaux et Barbezieux sera finie. C'était l'une de mes priorités.

Vous avez changé de commission en cours de route ?

Oui, je suis maintenant à la commission des Affaires étrangères. Dans le

cadre d'une mission d'information, j'ai fait partie d'une délégation qui a passé trois jours sur le front en Ukraine en mars 2015. En ce moment, je participe à une mission sur « l'extra-territorialité » avec les États-Unis, un sujet assez complexe. Les États-Unis imposent souvent leurs propres lois et leurs propres tribunaux. Nous voulons remettre à plat tout cela.

« **Je garderai ma carte jusqu'au bout, par fidélité** »

Sur la viticulture, on a vu intervenir davantage votre collègue saintaise Catherine Quéré. Elle prend toute la place ! (sourire) C'est plus dans ses attributions. Avec Catherine, on se voit régulièrement, on fait des amendements en commun. Je suis toujours cela de très près.

Vous avez voté contre la déchéance de nationalité.

Comment vous situez-vous par rapport au gouvernement ?

Comment dire... J'ai toujours voté le budget, je ne me range pas parmi les frondeurs. Mais on ne me dicte pas ce que j'ai à faire. En ce moment, je n'y comprends rien. L'incompréhension totale... Pour la loi sur les lanceurs d'alerte, par exemple, deux ministères, celui des Affaires sociales et celui de l'Environnement, se bouffaient le nez. On ne voit pas de cohésion. Pendant sa campagne, François Hollande avait dit qu'il s'opposerait à la finance. Aujourd'hui, personne ne sait où il veut aller. On a l'impression qu'il

n'en a rien à cirer des députés. Il ne nous écoute pas.

Comment voyez-vous la réforme du code du travail ?

Je ne voterai pas ça en l'état. Où est le dialogue social, quand on voit cette jeune ministre qui évoque l'utilisation du 49-3 ? À quoi sert-on ? Je ne m'y retrouve pas dans ce gouvernement.

Avez-vous pensé à quitter le PS, comme Michel Gourinchas et Pouria Amirshahi ?

L'envie m'a traversé l'esprit l'an dernier. Je me suis dit que ce ne serait pas loyal. Ce serait faire fi des militants. Je garderai ma carte jusqu'au bout, par fidélité.

Confirmez-vous que vous ne briguez pas d'autre mandat ?

Oui. J'aurais 62 ans en 2017. Cela fait plus de vingt ans que je suis dans la politique. Je n'ai jamais vécu un mandat aussi compliqué que celui-ci. En 1997, on votait plein de choses, il y avait l'envie que les choses changent. En 2007, on était dans l'opposition, en essayant d'être constructif. Là, on ne sait plus. Se battre contre notre propre gouvernement, ça ne m'était jamais arrivé ! Il y a quand même eu des choses bien, comme le mariage pour tous, mais on y a passé un temps infini. J'ai eu le sentiment d'une impréparation complète. J'ai aussi mal vécu certaines insultes, des gens qui se déchangent par méchanceté. Et puis il y a une autre vie. Je ne resterai pas inactive, je vais m'investir dans des associations, m'occuper de mes petits-enfants...

Recueilli par Philippe Ménard



Marie-Line Reynaud se montre très critique envers François Hollande, qui « ne nous écoute pas ». PHOTO ARCHIVES CÉLINE LEVAIN

Michel Gourinchas pas candidat

Qui portera les couleurs du PS aux élections législatives de 2017 sur la deuxième circonscription de Charente ? Ce ne sera pas Michel Gourinchas, dont le nom était soufflé par certains. « Je ne serai pas candidat à aucune nouvelle élection », insiste le maire de Cognac, qui n'a pas repris sa carte au PS. Son dernier défi se jouera au sein de la future communauté d'agglomération, dont il pourrait être

le premier président, en 2017. « Je ne veux pas que ce soit un combat », tempère-t-il.

La règle en vigueur au PS devrait réserver la circonscription de Marie-Line Reynaud à une femme. Adjointe à Cognac, et assistante parlementaire de sa mère, Marianne Reynaud-Jeandrier avoue qu'elle y songe, « parce que les gens m'en parlent souvent », mais souligne « qu'il y a d'autres priorités ».

Cancer : un logiciel pour affiner les soins

ANGOULÊME Le groupement charentais de coopération en oncologie et radiothérapie, qui regroupe les spécialistes du centre



Un logiciel haut de gamme pour la radiothérapie. PHOTO A.L.

hospitalier d'Angoulême, du Centre clinique de Soyaux mais aussi des médecins libéraux, a amélioré son offre de soins dans le traitement du cancer. Après s'être doté d'un nouvel accélérateur de particules il y a un peu plus d'un an, le groupement a fait l'acquisition d'un logiciel capable de calculer plus précisément les doses de traitement radiothérapeutique et d'adapter la forme et l'intensité du faisceau au cours d'une même séance.

« Cette technologie complexe permettra de mieux épargner les tissus sains et ainsi de diminuer les effets secondaires de la radiothérapie », précise le groupement. Un investissement important (500 000 €) qui a bénéficié de l'aide de la Ligue contre le cancer à hauteur de 20 000 €.

Un délai accordé à Grand-Cognac

RN 141 La Dreal autorise un retard de paiement d'un an pour les travaux

On peut dire que Grand-Cognac a eu chaud. Les élus n'auront pas à trouver en urgence 3 millions d'euros pour le chantier de la déviation dite de Villesèche, à l'ouest d'Angoulême. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) a validé hier le report du paiement à 2017. Un petit soulagement pour Michel Gourinchas, embourbé depuis le début du mois dans cette affaire où il a été partie prenante.

Alors que les travaux de doublement doivent débuter au printemps entre Saint-Yrieix et La Vignerie, Grand-Cognac a « découvert » en décembre une obligation de payer 3 millions d'euros. « Nous n'avons jamais été abordés par qui que ce soit », rappelait la semaine dernière le maire et président de l'Agglo. « Nous sommes mis devant le fait accompli. »

Critiques sur le fond

Jeudi, la Communauté de communes a voté le report du versement de sa quote-part à 2017. Sans être



Les 3 millions dus pourront être reportés à 2017. Mais Noël Belliot critique la gestion de Michel Gourinchas. ARCHIVES M. A. ET A.L.

tout à fait certain que cela ne contrevenne pas à la convention signée avec l'État, la Région et le Département. Mais hier matin, la Dreal a entériné l'opération en fixant l'échéance à mars 2017.

Pas de quoi éteindre totalement l'incendie. Noël Belliot, élu d'opposition au conseil municipal, a beau jeu de fustiger la manière dont Michel Gourinchas a géré le dossier : durant la négociation du plan, entre avril et fin 2014, il était conseiller régional (dans la commission transport), ainsi que président de Grand-Cognac et maire. « Il y a eu une faute quelque part. Cette légèreté dans le suivi est ahurissante et incompréhensible. » Le militant Les Républi-

cains, quoiqu'il ait voté pour le report jeudi dernier, démolit également le fond de l'accord, estimant que la route appartient à l'État, qui aurait dû mieux financer les travaux. En effet, Grand-Cognac s'acquitte de 7,5 % de la somme, contre 20 % pour la puissance publique.

Michel Gourinchas reste sur sa ligne : « On propose toujours de faire mieux quand on est dans l'opposition... Je reconnais un manque de vigilance sur la répartition des montants. » Et de conclure en disant que cet épisode apporte la preuve que le cumul des mandats n'est pas forcément une bonne chose pour la qualité du travail des élus.

Jonathan Guérin

LE PIÉTON

A reçu un courrier de lecteur, Jacques Jolliet, faisant écho à la rubrique « L'Alambic » de samedi dernier, où il était question des noms possibles pour le centre aquatique. L'ancien président de Grand-Cognac, Robert Richard, y évoquait le souvenir du « Neptune », un lieu de baignade dans la Charente. Jacques Jolliet souligne qu'il s'agissait du véritable ancêtre de la piscine. Après la guerre, jusqu'à l'ouverture de cette dernière, des centaines de jeunes Cognaçais y ont appris à nager, et le Neptune Club Cognaçais accueillait des compétitions de natation et de water-polo. « Le nom "Neptune" me paraîtrait être dans l'esprit, dans la continuité et serait un clin d'œil à de nombreux Cognaçais », conclut Jacques Jolliet. Il ne lui reste plus qu'à envoyer la proposition à Grand-Cognac.

Les urgences gaz sous le feu des critiques

SÉCURITÉ Le 9 février, un incendie spectaculaire lié au gaz se déclarait à Cognac. Le délai d'intervention des techniciens a été pointé du doigt depuis. À tort, selon GRDF, qui s'explique

JONATHAN GUÉRIN

cognac@sudouest.fr

L'événement n'était pas passé inaperçu, il y a tout juste un mois : une torchère de près de 2 mètres de haut en plein centre-ville de Cognac. Le 9 février dernier, trois jeunes avaient mis le feu à des cartons, près d'une entrée de l'église Saint-Léger, rue d'Angoulême. Débuté à 22 h 30, l'incendie s'était propagé à une conduite de gaz, formant un « geyser de feu » sortant de la chaussée. Il avait fallu attendre 23 h 50 pour que la flamme géante disparaisse, créant entre-temps des dégâts conséquents (lire ci-contre).

Comme certains habitants, Noël Belliot, élu d'opposition à Cognac, s'est interrogé. « N'a-t-on plus de permanence gaz pour la ville en ce qui concerne la sécurité gaz ? », a-t-il questionné au Conseil municipal la semaine dernière. « Car les pompiers ne sont pas habilités à intervenir sur les conduites et doivent attendre que les spécialistes viennent d'Angoulême. Et visiblement, ils ont attendu très longtemps. »

Des obligations précises

Conscient qu'il y avait de l'eau dans le gaz, Michel Gourinchas a rappelé que GRDF « intervient avec les moyens qui sont les siens, et qui ne sont peut-être pas suffisants ». En réalité, l'entreprise est soumise à une réglementation très stricte, comme l'explique Jean-Marc Forestier, chef de pôle exploitation et maintenance pour la région Poitou Charente : « Nous sommes liés par un contrat de service public qui nous oblige à intervenir dans l'heure. Cela est respecté dans 99,6 % des cas à Cognac, contre 98 % au niveau national. »

GRDF possède en effet un maillage relativement étroit : Angoulême, Saintes, Ruffec, Confolens... Pour la cité des eaux-de-vie, un agent est d'astreinte sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Sur le secteur de Cognac, il doit donc pouvoir



Le sinistre, très impressionnant, s'était déclaré rue d'Angoulême. PHOTO ARCHIVES J.G.

se déplacer en une heure maximum du point le plus éloigné du périmètre jusqu'à l'autre. « En l'occurrence, ça s'est plutôt bien passé », estime Jean-Marc Forestier. Le technicien de permanence a mis les gaz pour arriver à 23 h 04, alors que les pompiers sont intervenus à 22 h 42.

« Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la préoccupation première est la sécurité, rappelle le chef de pôle. L'agent intervient s'il le peut. Or, à Cognac, la torchère empêchait toute action. Le cadre de permanence a donc évalué la situation et donné l'ordre à l'agent sur place de fermer la vanne à 23 h 21. »

220 foyers privés de gaz

En refaisant le fil de l'intervention, on comprend donc que la réglementation a été respectée : un peu plus de vingt minutes pour l'arrivée du technicien, et vingt de plus pour fermer le gaz. Reste une interrogation : pourquoi la torchère a continué à brûler jusqu'à 23 h 50 ? « C'est

Les mis en cause seront jugés

La police a retrouvé les auteurs de l'incendie en quarante-huit heures : deux Cognacais de 16 et 17 ans, et un Jarnacais de 23 ans. Durant leur garde à vue, ils ont expliqué avoir mis le feu à des posters et des cartons, et que la situation avait pris des proportions qu'ils n'imaginaient pas. Les deux mineurs cognacais seront présentés devant le juge des enfants en juin. Le Jarnacais de 23 ans sera convoqué au tribunal en juillet.

L'immeuble incendié est la propriété de la Ville mais il est utilisé par les sacristains de Saint-Léger. Il donne directement sur l'église et sert d'entrée pour la messe du dimanche. Pour l'heure, il reste condamné, et un expert doit passer demain pour valider d'éventuels travaux dans le cadre de l'assurance. Le magasin de chaussures voisin a subi quelques dommages et devrait rouvrir prochainement.

plutôt bon signe, relève-t-on chez GRDF. S'il y a une flamme, c'est qu'il y a une combustion et que le gaz disparaît. Il vaut mieux ça qu'une accumulation et une explosion. » En fait, le gaz a été coupé sur un secteur concernant 220 foyers. Le volume et la pression étaient tel qu'il a fallu vingt minutes pour que tout soit consommé au niveau de la rue d'Angoulême. Quant aux pompiers, le

chef de la caserne de Cognac confirme que ses hommes ne sont plus autorisés à intervenir. « Avant, on pouvait barrer le gaz, se souvient le capitaine Christophe Reiller. Mais certaines personnes laissent leurs installations ouvertes, et ne se rendaient pas compte du moment où le gaz revenait, ce qui est plutôt dangereux. » Autant d'éléments qui devraient éteindre la polémique.

CHÂTEAUBERNARD

Olivier Sauton, Fabrice Luchini et les lycéens



Le sans livre Olivier Sauton découvre les grands auteurs dans une mise en scène magistrale. PHOTO S.B.

« Trop drôle, trop rigolo, c'était super... ». Les élèves du lycée Beaulieu avaient des étoiles plein les yeux en sortant du spectacle d'Olivier Sauton, « Fabrice Luchini et moi », jeudi 3 mars au Castel. Pour leur professeur de français Audrey Vannymeersch, accompagnée de la conseillère principale d'éducation Mallory Dhien, « ce n'était que du bonheur ! ».

Certes, Fabrice Luchini ne fait pas partie de la culture de base des lycéens, mais les extraits du spectacle proposés sur la page Facebook du Castel ont fait leur effet. « Des messages dans cette pièce s'adressaient à des élèves qui sont sevrés de la soif d'apprendre. Cette dernière s'est tarie. Le spectacle d'Olivier Sauton titille l'envie d'apprendre », se réjouit Audrey Vanny-

meersch qui rêverait d'avoir le talent du comédien.

Olivier Sauton était visiblement très ému de trouver tant de jeunes spectateurs. « Merci de votre écoute, de votre réceptivité. J'avais envie d'être plus près de vous ». Que s'est-il donc passé sur la scène du Castel ? Olivier Sauton a tiré sur le zip de son intériorité. De son ami imaginaire Fabrice Luchini, il a fait jaillir un dialogue. Revêtant les habits de son « mentor » et les siens propres dans une mise en scène époustouflante, intemporalité et immédiateté, les mots et les mimiques s'entrechoquent autour de Charles Beaudelaire, Jean de la Fontaine et Molière. Olivier Sauton l'a confié : Fabrice Luchini est venu voir son spectacle.

Sandra Ballan

La première saison de l'espace culturel



L'espace culturel a déjà belle allure. PHOTOP B

Les travaux de l'espace culturel et d'animations, qui n'a pas encore trouvé son nom officiel, sont en voie d'achèvement dans les prochaines semaines. Son fonctionnement futur a fait l'objet d'une grande partie de la réunion du conseil municipal vendredi 4 mars. Les élus ont tout d'abord donné leur accord pour des avenants relatifs aux rideaux de scène et à la voirie proche de l'édifice, chemin de Prézier notamment. Puis, ils ont suivi le maire Alain Riffaud et la commission ad hoc sur les grandes lignes de la programmation de septembre 2016 à juin 2017.

Pour solliciter d'éventuelles subventions (Département, Région...), le budget de la saison culturelle et le plan de financement doivent être fournis dans les délais normaux.

Un panel de six manifestations possibles a ainsi été présenté : lan-

cement de la saison (inauguration ?) avec une tête d'affiche, sans doute un humoriste, puis concerts et spectacles de théâtre ; le tout pour un budget prévisionnel global de 45 000 euros. Ce travail de programmation et de gestion de la salle est fait avec l'aide de la société Modu'Art, de Poitiers, dont la directrice Kelly Baudry a déjà rencontré les élus de Cherves à plusieurs reprises depuis novembre 2014.

Un comité de pilotage

Un comité de pilotage va être mis en place pour veiller au fonctionnement optimal de l'espace culturel en qualité de lieu de spectacles, mais également accessible aux associations locales, aux écoles et autres organismes intéressés.

Pour l'heure, les travaux extérieurs sont achevés : enrobé des voies de circulation, plantations...

Les autres dossiers

■ N'ayant pas obligation de débattre sur les orientations budgétaires (DOB), le conseil se réunira le 21 mars pour voter le budget 2016.

Les travaux de l'église Saint-Vivien sont affectés par le mauvais temps qui contrecarre la pose de lauzes sur le cul-de-four du chœur.

Le repas des anciens de la commune aura lieu dimanche 13 mars dans la salle des fêtes, peut-être pour la dernière fois dans cet espace.

À l'intérieur, les gradins repliables sont livrés, le parquet est posé, les finitions en cours. Et même si certains détails sont encore « agaçants », selon le maire, le résultat global paraît de belle facture.

Pierre Barreteau

La salle des fêtes avant le Castel

FOUSSIGNAC Cette année encore, Foussignac a accueilli en résidence d'artistes la troupe Créa'scène qui, pendant une semaine, a profité des proportions généreuses de la salle des fêtes pour mettre au point sa comédie musicale « We love Paris ». Chanteurs, danseurs et musiciens ont travaillé d'arrache-pied pour trouver le tempo, l'harmonie, les gestes, les déplacements afin de faire du spectacle (qui alliera chant, danse et théâtre les 19 et 20 mars sur la scène du Castel à Châteaubernard) une belle réussite. Le niveau des répétitions donne un aperçu de la qualité du show proposé par cette vingtaine d'artistes qui évolueront sur les musiques interprétées en live par les musiciens. Le fil conducteur est une balade parisienne sur fond d'histoire d'amour entre un jeune touriste et une Parisienne qui lui fait découvrir Pigalle et son Moulin rouge, les Champs-Élysées, les boîte de jazz... Les standards de la variété d'Édith Piaf à Joe Dassin côtoieront des interprétations plus modernes de Bruno Mars, Christina Aguilera et Zaz entre autres.

Renseignements ou réservations au 06 30 80 99 53 et pour découvrir un peu plus la troupe : www.creascene.net



Une troupe dynamique et talentueuse. PHOTO SOLANGE TELLIER

■ En 2008, Gimeux a fait bâtir onze maisons pour les revendre ■ Huit ans plus tard, trois ont trouvé preneurs ■ Une «erreur» assumée qui plombe le budget.

Ces maisons qui plombent la commune de Gimeux

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Onze maisons bâties dans deux lotissements différents. Deux prêts d'un total de 1 750 000 euros. Soit un prix de revient d'environ 160 000 euros par unité. Quand en 2008, Joël Baudin, alors maire de Gimeux, fait voter par son conseil municipal la décision de construire onze T4 répartis sur deux sites (quatre, chemin de la Lidonne et sept, rue des Brillauds), il pense que c'est une «bonne idée». «Les maisons sur la commune se vendaient toutes plus de 220 000 euros et partaient en quelques jours.» Mais dans les mois et années qui ont suivi, le marché s'est retourné. Une maison estimée 170 000 euros



En plus des 50.000 euros de déficit annuel, la commune doit aussi reverser 180.000 euros de TVA sur les lots non vendus. Photo G. B.

”

J'assume, c'était une connerie. On aurait dû vendre les terrains viabilisés sans construire les maisons.

en 2008 ne vaut pas plus de 150 000 euros huit ans plus tard. Même à ce prix, elles ne trouvent pas preneur aujourd'hui. La première personne qui a acheté une maison 170 000 euros l'a mise en vente il y a un an «pour se rapprocher de Cognac». Avec un prix affiché actuellement à 150 000 euros,

il y a des visites mais rien ne se concrétise. La «bonne idée» est devenue une «grosse galère» qui coûte chaque année plus de 50 000 euros à la commune. Les annuités des deux prêts (137 000 euros) ne sont pas couvertes par les loyers (87 000 euros) des huit maisons n'ayant pas trouvé acheteur. Elles ont été mises en location pour limiter les dégâts.

Seulement, trois de ces petites maisons avec jardin ont été vendues. Les huit autres sont louées environ 700 euros par mois à des locataires globalement «satisfaits» (lire encadré ci-contre). «J'assume, c'était une connerie, admet l'ancien maire, aujourd'hui toujours adjoint. On aurait dû vendre les terrains viabilisés sans construire les maisons, c'est mon erreur»...

La maire serre la vis

Ce cas - très rare - d'une petite commune décidant de faire bâtir des maisons est donc un cuisant échec. D'autant plus que plusieurs ingrédients viennent saler la dououreuse. D'abord, Gimeux doit

payer les impôts fonciers. Ensuite un solde de la TVA perçue en 2010 - 180 000 euros - dans le cadre de la création de deux lotissements doit être reversé. La commune a l'obligation de rendre la TVA perçue sur les lots non vendus.

Enfin, les deux prêts contractés l'ont été chez Dexia (qui a fait faillite), le taux d'alors était de 4,82 % et, cerise sur le lotissement, il y a une pénalité de 10 % en cas de remboursement anticipé. «C'est pourtant la seule solution que de négocier de nouveaux prêts quitte à les étaler sur vingt ou vingt-cinq ans. Les loyers viendraient compenser les annuités», suggère Joël Baudin qui dit «encourager» l'actuelle maire, Chantal Nadeau dans cette voie.

Une maire actuelle qui a serré tous les boulons pour tenter de remettre sa commune à flot mais qui reconnaît que c'est une «situation difficile». «Nous n'investissons plus et je ne perçois pas de solutions à court terme. Je me suis rapprochée d'établissements bancaires pour étaler la dette mais pour l'instant rien de concret.»

Des locataires plutôt «satisfaits»

«La mairie est un super-propriétaire. Dès qu'on a un problème ils interviennent aussitôt.» Nous avons pu joindre quatre des huit locataires des fameux pavillons. Ils sont plutôt «satisfaits» de leur logement, «fonctionnel, pas très grand mais bien isolé et très sain avec un bout de jardin et un garage», comme de leur propriétaire. «Ça change d'un privé, dès qu'on appelle il y a une réaction immédiate, c'est une vraie tranquillité d'esprit», souligne ce locataire, arrivé en 2010, «Pour autant je n'achèterais pas forcément même s'il y a une option vente sur mon contrat.»

Une autre locataire avait déniché l'annonce sur un site Internet: «C'est une agence qui sert de relais avec la mairie mais on peut aussi les appeler directement. Moi je n'ai jamais eu de problèmes. C'est un pavillon standard, pas forcément la maison de mes rêves mais c'est ce que je cherchais en location.» Les loyers sont dans les prix du marché : 700 euros. Les prix de vente - 150 000 euros - un peu au-dessus des cours actuels, selon plusieurs professionnels consultés qui disent que ce type de maison se vend actuellement entre 135 000 et 145 000 euros.

Loi Travail: la guerre de positions

Les concertations entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur la loi Travail ont démarré hier dans une ambiance de bras de fer. Même la CFDT, réputée réformatrice, a ses lignes rouges

Manuel Valls s'est efforcé hier à trouver «la voie» sur le très controversé projet de loi El Khomri lors de concertations qui ont pris des allures de bras de fer avec les syndicats, mais aussi le patronat.

A l'issue du premier round, le Premier ministre a redit à ses interlocuteurs que «des choses pouvaient bouger» mais syndicalistes et petits patrons sont restés dans l'expectative, les réponses précises étant renvoyées à une «restitution» le 14 mars.

FO et CGT ont de nouveau réclamé l'abandon du texte, la CFDT le retrait du plafonnement des indemnités prud'homales, entre autres, et les petits patrons (CGPME) le maintien de l'«élan réformateur» du texte.

Les syndicats butent sur deux su-



Le retrait de la loi Travail, réclamé par tous les syndicats, ne semble pas à l'ordre du jour, selon Philippe Louis (CFTC). Photo AFP

»

Je ne négocie pas un plat de lentilles

jets: les règles du licenciement économique et le plafonnement des indemnités prud'homales, deux demandes du patronat, sur lesquelles M. Valls a promis dimanche des «améliorations».

Le numéro un de la CFDT Laurent Berger, dont le soutien à la réforme est crucial pour l'exécutif, a insisté sur le retrait du plafonnement des indemnités prud'homales (15 mois de salaires maximum pour 20 ans d'ancienneté), «condition sine qua non».

La présidente de la CFE-CGC, Carole Couvert, qui sera reçue aujourd'hui, a rappelé sur France Info que la centrale des cadres ne voulait «pas de barème du tout» car c'est un «non-sens».

FO et la CGT n'ont elles pas changé

de ligne. Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, a réclamé «le retrait» du projet.

Même attitude chez FO: «Je ne négocie pas un plat de lentilles, on veut le repas complet», a taclé Jean-Claude Mailly, secrétaire général du syndicat, menaçant d'actions autres que celles déjà programmées les 9 et 31 mars.

La CFDT a pour sa part maintenu son appel à des «rassemblements» le 12, avec l'Unsa, la CFTC et la CFE-CGC - qui avertit qu'elle manifesterait aussi le 31 mars si «rien

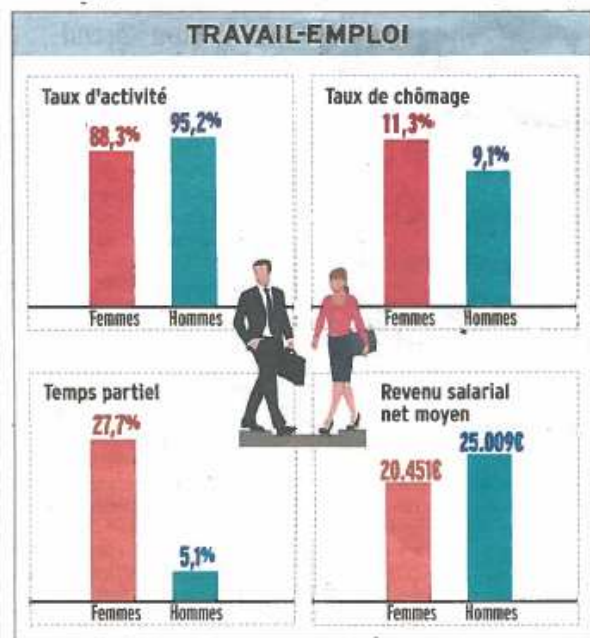
ne bouge». Côté patronat, la CGPME a redit ses réticences sur le Compte personnel d'activité, dont la création est applaudie par les syndicats.

Les concertations se poursuivront aujourd'hui avec la CFE-CGC (cadres) et le Medef, et demain avec l'UPA et l'Unsa, avant la plénière du 14 mars.

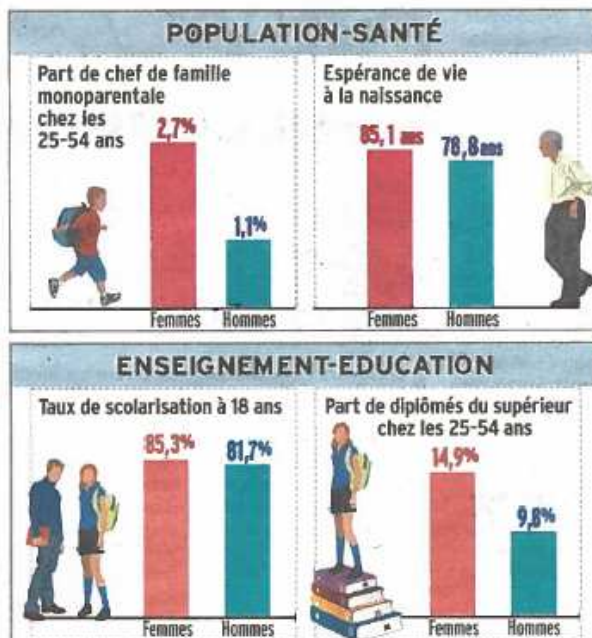
La contestation est forte dans les rangs du Parti socialiste, et le Premier ministre devra convaincre les députés de son parti, réunis mardi soir pour un séminaire spécial.

Hommes-femmes: la région pas moins inégalitaire que le reste du pays

Des inégalités femmes et hommes en région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes



Source : Insee



INFOGRAPHIE CL